

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de
BERNEVILLE**Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

NombreDe conseillers
en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x		O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET		x		S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE		x					

2023/22**OBJET :****Détermination des taux de
promotion pour les
avancements de grade****Secrétaire :****Mme Gaëlle DUBOIS**Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
14 avril 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le
4 avril 2023Le Maire,
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à l'assemblée de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2023,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO en %	NBRE DE NOMINATIONS POSSIBLES
ATSEM P 2C	ATSEM P 1C	100 %	1
AATP 2C	AATP 1C	100 %	1

Le Conseil municipal, à la majorité des voix adopte la proposition.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire